

# **COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY**

## **Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt trois du mois de janvier à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN, Maire  
Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Anne-Maïté TURMEL Messieurs Jacques POUCHIN, Jean L'HOSTIS, Michel RIO, Raphaël NORBLIN, Frédéric DESDION, Luc HEBERT, Didier RENAULT, Michel DUPAS, Franck LAMBLARDY

Absents: Mmes Sandrine CHABOT, M. Christophe MARON

Pouvoirs:

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire.

nombre de membres en exercice : 13

nombre de membres présents : 11

nombre de membres votants: 11

date de la convocation : 17 janvier 2014

Le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité

*Monsieur le maire demande aux membres du Conseil municipal leur accord pour ajouter 2 points à l'ordre du jour : **classement des archives de la commune et le redécoupage des cantons du Département**. Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour ajouter ces 2 points.*

### **Archives communales**

*Monsieur le Maire présente la proposition d'intervention d'une archiviste indépendante, spécialisée dans le classement et l'archivage des collectivités territoriales,*

*Vu l'état des lieux et les besoins de la commune dans l'archivage des documents existant en Mairie,*

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition et charge Monsieur le Maire d'autoriser l'intervention de cette archiviste indépendante, à accéder à l'ensemble des documents conservés à la Maison Commune et à assurer le traitement des archives (classement, cotation des fonds, conditionnement des documents, tri et éliminations, rédaction des bordereaux règlementaires) et l'interface avec les archives départementales de l'Eure.

### **URBANISME-ENVIRONNEMENT :**

#### **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner concernant des biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 28, rue de l'aulnaie

Ce bien étant situé en zone N, Monsieur le Maire indiquera dans la DIA qu'il n'y a pas d'intention d'aliéner ce bien dans cette zone.

### **TRAVAUX-VOIRIE-CHEMINS :**

- Réparation des grilles des avaloirs : un contrôle des grilles des avaloirs a été réalisé et certaines d'entre elles, défectueuses, vont être réparées.
- Allée devant le cimetière : des gravillons ont été remis
- Aire de loisirs : la clôture a été installée

- Signalisation horizontale : le marquage au sol sera prochainement réalisé (selon les conditions climatiques) avec une intervention du département de l'Eure pour les passages les plus importants.
- Initiation à l'utilisation du défibrillateur : une démonstration a eu lieu avec le club du Rosey ; 2 autres initiations seront également menés avec les élus, les enseignants, les associations et les parents d'élèves.
- Déviation chemin des sources : une déviation a été mis en place chemin des sources suite aux travaux de voirie sur la commune de Jouy sur Eure.
- Contrat de maintenance vérification des jeux à l'école - renouvellement

Considérant que les jeux extérieurs situés à l'école de Fontaine sous Jouy nécessitent une vérification et un entretien réguliers,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de maintenance avec la Société 1m20, domiciliée à Bernouville (27660) pour assurer la vérification et l'entretien de ces jeux. Le montant annuel des installations calculé en fonction de l'importance de celles-ci est de 172 € HT par passage. En cas de déplacement pour une réparation en urgence, le prix du déplacement est de 86 € HT.

- **Bétonnage des ponts de « la ville de Paris » : les travaux ont commencé**

## **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS ET DE LA CAPE :**

- **SICOSSE** : Statuts du SICOSSE

Vu la présentation du contenu des statuts du SICOSSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver les statuts du SICOSSE (Syndicat Intercommunal de Construction, d'Entretien et de Gestion de gymnases et Installations Sportives du secteur scolaire d'Evreux), en précisant :

- à l'article 6 le nombre de vice-Présidents ;
- à l'article 3 les modalités de sortie d'une commune.

- **SITS** : le Budget primitif 2014 est de 836 860 € (dépenses) et de 911 700 € (recettes). Les tarifs en 2014 n'augmentent pas soit 24.90 €/élève et par trimestre pour les familles et 2.63 €/habitant/trimestre pour les communes ; pour Fontaine sous Jouy, c'est la CAPE qui prend en charge.

Des problèmes de discipline dans les cars pour quelques enfants de Fontaine sous Jouy ont été relevés. Un courrier aux parents va être rédigé en ce sens.

Le coût annuel pour la commune de St Vigor pour le transport des enfants à l'école de Fontaine sous Jouy est de 3 300 €/an.

- **CAPE** :

- « AVAL » est un descriptif effectué par la CAPE des 10ans d'existence de cette agglomération, ce document peut être lu sur le site de la CAPE.
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : cette cotisation aura désormais 6 tranches au lieu de 3 auparavant.

## **Vœu du Conseil municipal relatif au projet de modification des limites des cantons du département de l'Eure**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 3112-2 ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, notamment son titre 1<sup>er</sup> ;

Considérant que le Conseil municipal avait confirmé le maintien de la commune au sein de la CAPE dans sa délibération du 14 avril 2011,

Considérant qu'en ce qui concerne le canton 11 « Evreux 3 » auquel appartient notre commune, le découpage :

- ne respecte pas :
  - Les limites de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure qui constituent aujourd'hui le cadre privilégié des relations entre les communes,
  - Les limites d'intervention des services publics tels que la gendarmerie et la Poste, basés à Pacy sur Eure,
- ne permet pas la coopération intercommunale dans les domaines tels que la voirie, les bassins versants, la gestion du risque inondation dans la vallée d'Eure où se situe Fontaine sous Jouy

**et après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- émet un avis défavorable au projet de redécoupage tel qu'il a été transmis par le Préfet au Conseil général de l'Eure,
- demande que la commune de Fontaine sous Jouy soit rattachée au canton 16 « Pacy sur Eure ».

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

-Décès : 2 décès se sont produits dans la commune pendant les fêtes de fin d'année 2013. Le Conseil municipal présente ses condoléances notamment à Monsieur Michel RIO pour son épouse, décédée le 24 décembre 2013.

-Association Espace Duquesclin : cette association « en sommeil » depuis 2008 est dissoute. Elle avait été créée principalement pour la création de chemins de promenade. La plupart des chemins seront repris par la CAPE.

-Association « Agri-hier » : une randonnée de tracteurs agricoles anciens aura lieu le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 2014 en vallée d'Eure.

-Ligne LNPN : le Gouvernement a décidé de prolonger le tracé jusqu'à Evreux. Monsieur le maire interrogera le président du Conseil général de l'Eure sur l'éventuelle création d'une gare dans notre secteur.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-Franck LAMBLARDY indique que vu la publication sur internet d'un document PPRE SIRE 2, ce document publie un paragraphe VI 5.2.3 des avis sur les sources de Fontaine sous Jouy ; et tiens à préciser que le Conseil municipal de Fontaine sous Jouy a autorisé le SIRE 2 à inclure dans son étude les sources de Fontaine sous Jouy. Le Conseil municipal de Fontaine sous Jouy n'a jamais autorisé le SIRE 2 à publier dans le cadre du PPRE un texte sur les sources de Fontaine sous Jouy. De telles publications sont inadmissibles, le SIRE 2 n'a jamais eu mandat pour cela. Ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que le

SIRE 2 veut étendre ses prérogatives sur les sources. Je souhaite que Monsieur le Maire écrive au président du SIRE 2 pour lui demander de retirer du PPRE de l'Eure la partie du paragraphe VI 5.2.3 concernant les sources.

-Didier RENAULT s'exprime et dit : « c'est bien d'entendre des conneries », il quitte la séance à 20h55.

**Prochain Conseil municipal** : Jeudi 13 mars 2014 à 19h30  
(vote du Compte Administratif 2013 et du Budget Primitif 2014)